



INFORMATION AUX FAMILLES

LES TROUBLES DES APPRENTISSAGES ET LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

PPS, MDPH, ULIS, CLIS, CDAPH, PAI, PAEH, PPRE...autant de sigles qui peuvent créer une **barrière difficile à franchir pour des parents non avertis et de surcroît en souffrance.**

Handicap visible ou invisible, difficultés sociales ou économiques des familles, l'Ecole, vecteur de la cohésion sociale, doit permettre à chaque Elève ou Etudiant, de réussir son parcours scolaire. Pour la PEEP, force de réflexion et de proposition, l'intégration et la réussite de chaque élève, notamment en tenant compte de sa différence et de ses besoins spécifiques, est un engagement permanent des parents PEEP.

Le sujet est délicat et complexe, les questions nombreuses :

- **Mon enfant a des difficultés** des apprentissages, dois-je le signaler ?
- Mon enfant a des difficultés dans les apprentissages des connaissances et des compétences requises pour sa classe d'âge : comment le dire ? A qui dois-je m'adresser ?
- **Mon enfant ne veut plus aller à l'école : je voudrais comprendre pourquoi ?** Je ne comprends pas ce qui lui arrive, ce qui nous arrive ?
- **Mon enfant présente des troubles du comportement** et je suis convoqué par le Directeur, est-ce normal ?
- **Mon enfant présente des troubles du comportement** mais j'ai l'impression d'être la/le seul(e) à l'avoir remarqué ?
- **Mon enfant se déplace en fauteuil roulant**, peut-il aller à l'école ?
- **Mon enfant est non ou mal voyant** peut-il suivre une scolarité normale ?
- **Mon enfant est mal entendant ou sourd**, peut-il suivre une scolarité normale ?

A tous ces questionnements, **nous, Parents PEEP pouvons certainement vous aider à obtenir des réponses.**

- ⇒ Comprendre les dispositifs et **les conditions de scolarisation des élèves différents** : quels sont les moyens mis à disposition des parents ? Quels sont **les étapes et les interlocuteurs incontournables** pour une scolarisation réussie des élèves porteurs de handicap ?
- ⇒ Comment soutenir votre enfant, accomplir votre rôle de parents, l'accompagner, le reconforter et l'aider à gravir les quelques marches qui le séparent de la réussite ?

Le cadre existe depuis la loi du 11 février 2005, les aménagements et les aides peuvent et doivent être adaptés pour construire un parcours personnalisé.

Les parents PEEP peuvent vous soutenir dans vos démarches et travailler avec vous pour identifier l'ensemble des acteurs de proximité chargés de l'accompagnement approprié.

PPS - Projet Personnalisé de Scolarisation ou PAI - Projet d'Accueil Individualisé, n'auront plus de secret pour vous.

Pour nous **parents PEEP, attachés à notre rôle de premier éducateur de nos enfants**, c'est une volonté forte, **une démarche solidaire**, qui se traduit par **la création d'une dynamique**, d'une synergie nécessaire **de l'ensemble de la communauté éducative pour mettre en place une scolarité adaptée.**

Votre APE PEEP :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Site internet :

Intérêt de l'élève et de l'étudiant, avant tout

De la maternelle à l'université, les parents PEEP agissent pour faciliter le développement et l'épanouissement de tous les enfants dans le respect de leur diversité.

Pour les Parents PEEP, premiers éducateurs de nos enfants, attachés à la réussite de tous les enfants et adolescents, c'est un engagement permanent.

La PEEP, force de réflexion et de proposition, fédère les parents dans le seul intérêt des enfants.

Une école inclusive pour la réussite de tous les élèves et étudiants.

Membres actifs de la communauté éducative, les parents PEEP s'engagent pour que l'Ecole offre à tous les élèves et étudiants les mêmes chances de réussir leur parcours scolaire et les prépare le mieux possible à leur future vie sociale et citoyenne.

L'intégration du citoyen de demain est l'affaire de tous et pour nous les Parents PEEP, ce n'est pas une simple déclaration d'intention, c'est un engagement continu.

L'Ecole doit être un lieu de solidarité où l'on apprend le respect d'autrui mais également l'existence de différences qui peuvent devenir un atout, faire émerger des Talents "non visibles" qui changeront nos regards.

L'information et la formation des acteurs peuvent changer le regard sur l'enfant ou l'adolescent porteur de handicap et désamorcer l'angoisse des familles. L'information contribue à rendre "ordinaire" la situation des handicaps à l'Ecole pour faire tomber l'indifférence ou l'agacement de certains.

Construisons ensemble l'Ecole de la réussite pour tous.

Atout Handicap Scolaire : faire de ma différence une réussite

Chaque enfant qu'on enseigne, c'est un homme qu'on gagne

Victor Hugo

La PEEP, Porte-parole de toutes les familles

Première fédération à l'origine du mouvement des parents d'élèves, créée en 1926 par des parents pour des parents et forte de ses associations, la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public – PEEP – regroupe près de 200 000 familles.

Reconnue d'utilité publique en 1962, la PEEP est présente et représentée de la maternelle à l'université et dans tous les secteurs d'enseignement.

Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
89-91 boulevard Berthier – 75847 PARIS Cedex 17
Téléphone : 01 44 15 18 18 – Télécopie : 01 47 66 33 02
Adresse électronique : peep@peep.asso.fr
<http://www.peep.asso.fr>
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE